INITIALES DU PRÉFET

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

MRC Papineau
Le Pays de l'Or Vert !

2020-08-17

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire tenue ce **lundi 17e jour du mois de août 2020 à 16 h 00**, sous la forme d'une rencontre téléphonique conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur su Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière ainsi que le chargé de projet « Papineau Numérique », monsieur David Pineault, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Gestion stratégique**
   - **4.1 Organisation de la MRC**
     - 4.1.1 Signature des documents légaux au nom de la MRC – Autorisation à la directrice générale (décision)
   - **4.2 Développement économique**
     - 4.2.1 Développement du réseau de fibre optique – Projet « Papineau Numérique »
       - 4.2.1.1 Projet « Papineau Numérique » phase 1 – Mandat concernant la visite des sites situés dans les municipalités locales – Autorisation (décision)
5. **Sujets divers**
6. **Période de questions et propos des membres**
7. **Levée de la séance (décision)**

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-08-238

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :
La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-08-239

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

4. GESTION STRATÉGIQUE

4.1 Organisation de la MRC

4.1.1 SIGNATURE D'ACTES LÉGAUX AU NOM DE LA MRC – AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-2020-08-240

ATTENDU que la MRC de Papineau est impliquée régulièrement dans la conclusion d'actes légaux en relation avec ses diverses compétences, notamment en relation avec le Centre local de développement (CLD) Papineau, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU que généralement, ces actes légaux sont administratifs et nécessitent la signature du directeur général et secrétaire-trésorier, lequel officialise le consentement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, pour conclure des ententes, des actes légaux ou tout autre document conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés au cours de l'année 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :
Le Comité administratif autorise le préfet, monsieur Benoît Lauzon, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui lui sont conférés pour l'année 2020;

ET QUE :
La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

4.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.2.1 Développement du réseau de fibre optique – Projet « Papineau Numérique »

4.2.1.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – MANDAT CONCERNANT LA VISITE DES SITES SITUÉS DANS LES MUNICIPALITÉS LOCALES - AUTORISATION

CA-2020-08-241

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;

ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

ATTENDU que conformément à la recommandation émise par la firme BC2, une visite des sites intérieurs actifs (POP) est requise afin de bien élaborer l'aménagement optimal de ces sites dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase 1 ;

ATTENDU que la visite des sites intérieurs actifs (POP) n'est pas prévue dans les documents d'appel d'offres, et conséquemment, dans le contrat octroyé à la firme BC2 ;

ATTENDU l'offre de services transmise par la firme BC2 le 13 août 2020 visant l'aménagement des sites intérieurs actifs (POP), laquelle représente un montant de 16 143.75 $, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

INITIALES DU PRÉFET
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

QUE :
Le Comité administratif accepte l'offre de services de la firme BC2 Tactique inc, visant l'aménagement des sites intérieurs actifs (POP) dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I;

QUE :
La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23-07000-300 en référence au projet « Papineau Numérique » phase I;

ET QUE :
Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

5. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2020-08-242

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :
Cette séance soit et est levée à 16h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon Préfet	Roxanne Lauzon Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet